

THE
QUEBEC
GAZETTE.



LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, SEPTEMBER 26, 1782.

JEUDI, le 26 SEPTEMBRE, 1782.

L O N D O N, JUNE 22.

LATE last night an expres arrived at Mr. Fox's Office from Holland, said to contain some very interesting intelligence relative to a peace with that Republic.

June 23. The language Russia now uses to the Courts of France and Holland makes it probable that she will either bring about a peace, or join us against the common enemy.

On the 23d. of June arrived off Leith the Belle Poule frigate with five transports of Hanoverians on board from the Elbe.

June 27. The Queen Charlotte and Charles, and Eleanor storeships, have safe arrived at Gibraltar, with all kinds of ordnance stores: These vessels carry about 100 men each, with a Lieutenant, and are between 5 and 600 tons burthen.

July 1. It is reported that a letter from Stockholm brings advice, that the King of Sweden has, at the request of the English Ambassador, who represented the injury done to his royal Master in suffering the ships of his subjects to be employed in the service of the Dutch, who are now at war with England, published an edict, forbidding any Sweedish ships for the future carrying any sort of warlike stores, or such articles as are used for building and rigging of ships, to any of the enemies of Great-Britain; and that notice thereof has been sent to the Captains of those vessels in Norway which are hired by the Dutch agents.

A letter from Ostend says, that they have received an account there from Amsterdam, that advice is arrived from the East-Indies, over-land, that Admiral Hughes has taken almost every Dutch vessel in those seas, and that they are dispossessed of the greatest part of their settlements.

A private letter from Portsmouth says, that the master of a vessel, who is arrived there, reports that he looked into Brest harbour and saw the fleet which was to have sailed under the command of M. de la Motte Piquet lying there, moored under the guns of the battery, and that it did not appear to him that they were ready to put to sea: That he saw an English vessel of about 250 tons, carrying in by a French privateer, but cannot tell her name.

A private letter from Brest mentions, that advice has been received there of three French men of war being lost in their passage to the East-Indies, and all the crews perished.

The troops which are shortly to sail under convoy of five men of war, are intended for the West-Indies, where, it is imagined, with the superiority we shall be able to keep at sea, that they will be shortly able to recover most of our captured islands.

On Friday some dispatches were received from St. Lucia, which were brought over in the Tom, Capt. Warbrick, arrived at Liverpool. Letters from St. Lucia mention, that four large ships, laden with Tobacco, were taken and sent in there by some of his Majesty's cruizers.

They write from Dublin that volunteers come in very fast; they have already procured near 500, which is the regulating Captain's intention to send off immediately to the nearest port in the Channel, to be put on board his Majesty's ships of war.

It is probable that the distresses of the Americans would not have arrived at their present extremity, but for the total ignorance of the members of Congress in the intricate and important business of finance; and the want of an established system in every department.

July 5. A letter from the Hague says, that the Spanish Ambassador has received an expres from Madrid, which confirms the account of a fresh insurrection being broke out in South-America.

A letter from Amsterdam has the following article: "We have received advice from the East-Indies over-land, that Admiral Hughes is still successful in all the expeditions he goes upon: The French have lost great part of their property in that part of the globe; and our rich Spice-Islands which were as valuable to us as the mines of Mexico and Peru are to the Spaniards, are in possession of the English: and according to our accounts some ships are loading with spices for England, which are to sail with the next homeward-bound fleet; yet after all these losses the States still continue the war. By French politics and French alliances we were drawn into it, which is very prejudicial to us. I hope their High Mightinesses will soon agree to such terms as may bring about an honourable and lasting peace, which will be a great joy to the people in general of this country."

K I N G S T O N, (Jamaica) July 20.

Rear-Admiral Sir Samuel Hood, in the Barfleur, of 90 guns, with the first division, sailed from Port-Royal on Sunday morning.—Rear-Admiral Drake, in the Princesa of 70 guns, with the second division on Tuesday.—And the Vice-Admiral, in the Formidable of 90 guns, with the third division, on Wednesday morning.

It is generally believed Admiral Pigot intends to proceed with the fleet for the Continent of America, in quest of the French fleet, who is said to have actually proceeded for Rhode Island.

N E W - Y O R K, SEPTEMBER 6.

Last Tuesday the Right Honourable LORD HOOD arrived here in his Majesty's Ship Barfleur, with the Jupiter and Champion frigates from the West-Indies.—The fleet, under the command of his Excellency HUGH PIGOT, Esq; Admiral of the Blue, left Jamaica on the 26th of July, and after escorting the trade past the Havana left them with a strong convoy for Britain, and with 22 sail of the line proceeded for this continent:—On their arrival on the coast, his Lordship left his Excellency Admiral Pigot, cruizing with the rest of the fleet:—Off the East end of Cuba, several rich prizes were taken by the

L O N D R E S, le 22 JUIN.

LA nuit dernière est arrivé un expres au bureau de Mr. Fox, de la Hollande, qui, à ce qu'on dit, a apporté des nouvelles très intéressantes relativement à une paix avec cette république.

Le 23 Juin. La manière avec laquelle l'Impératrice de Russie s'exprime vis-à-vis des cours de France et de Hollande, fait croire, qu'elle rétablira la paix, ou qu'elle nous joindra contre l'ennemi commun.

La frégate la Belle Poule est arrivée à la hauteur de Leith, avec cinq transports, ayant des troupes Hanovriennes à bord, venant de l'Elbe.

Le 27 Juin. La Reine Charlotte, et Charles et Eleonore, vaisseaux munitionnaires, sont heureusement arrivés à Gibraltar avec toute sorte de munitions. Ces vaisseaux portent environ cent hommes et un lieutenant chacun, et entre 5 à 600 tonnes.

Le 1 Juillet. Le bruit court qu'une lettre de Stockholm donne avis, que le Roi de Suède, à la requête de l'ambassadeur Anglois, qui a fait des représentations au sujet de l'offense donnée au Roi son maître, en ce qu'on souffre que les vaisseaux des Sujets Suédois soient employés dans le service des Hollandois qui sont actuellement en guerre avec l'Angleterre, a fait publier un édit qui défend à tout vaisseau Suédois, de transporter à l'avenir aucune munition de guerre quelconque, ou tel autre article nécessaire pour la construction et agrès des vaisseaux pour les ennemis de la Grande Bretagne, et qu'on en a informé les capitaines des vaisseaux en Norwege, qui y sont engagés par les agents Hollandois.

Une lettre d'Ostend rapporte, qu'ils ont été informés d'Amsterdam qu'on a reçu des avis des Indes Orientales, par terre, que l'Amiral Hughes a pris presque tous les vaisseaux Hollandois dans ces mers, et qu'ils ont perdu la plus grande partie de leurs établissements.

Une lettre particulière de Portsmouth dit, qu'un capitaine de vaisseau qui est arrivé là nous informe, qu'il a été proche du port de Brest, et qu'il a vu la flotte qui devoit faire voile sous le commandement de Monfr. La Motte Piquet, à l'ancre sous les canons de la batterie, et qu'il ne lui paroissoit pas qu'elle étoit prête pour mettre en mer: qu'il avoit vu un corsaire François emmener un vaisseau Anglois d'environ 250 tonnes, mais qu'il n'en sauroit dire le nom.

Une lettre particulière de Brest fait mention, qu'on a reçu la nouvelle, que trois vaisseaux de guerre François ont péri avec tout l'équipage, sur leur passage aux Indes Orientales.

Les troupes qui doivent dans peu faire voile sous convoy de quatre vaisseaux de guerre, sont destinées pour les Indes Occidentales, ou l'on imagine qu'ils seront en état par la supériorité que nous aurons sur mer de reprendre la majeure partie des îles que nous avons perdu.

Vendredi quelques dépêches ont été reçues de Ste. Lucie, qui ont été passées par le Tom, Capt. Warbrick, arrivé à Liverpool. Les lettres de Ste. Lucie font mention, que quatre grands navires chargés de tabac ont été pris et envoyés dans ce port par quelques vaisseaux de la Majesté en croisière à ces hauteurs.

L'on écrit de Dublin qu'il se présente quantité de volontaires, qu'ils ont déjà fait près de 500 hommes, que le capitaine commandant a intention d'envoyer immédiatement au port de la Manche le plus proche, pour être mis à bord des vaisseaux de guerre de la Majesté.

L'on suppose que l'extrême embarras des Américains n'est dû qu'à l'ignorance absolue des membres du Congrès, dans le travail important et compliqué de la finance, et de ce qu'ils n'ont point établi un système solide dans chaque département.

Le 5 Juillet. Une lettre de la Haye dit, que l'ambassadeur d'Espagne a reçu un expres de Madrid qui confirme les avis d'une nouvelle insurrection dans l'Amérique du Sud.

Une lettre d'Amsterdam contient l'article suivant.—Nous avons été informés des Indes Orientales par terre, que l'Amiral Hughes est toujours heureux dans toutes les expéditions qu'il entreprend. Les François ont perdu une grande partie de leurs possessions dans cette partie du globe, et nos îles aux épices qui étoient aussi lucratives pour nous que les mines du Mexique et du Perou le sont pour les Espagnols, sont entre les mains des Anglois; conformément à quelques avis les Anglois sont occupés à charger plusieurs vaisseaux d'épices qui doivent faire voile avec la première flotte allant en Angleterre, et malgré toutes ces pertes les États continuent la guerre. L'alliance et la politique Française nous y ont engagé à notre grand détriment. J'espère que leur Hautes Puissances prendront de tels arrangements qui pourront mener à une paix honorable et solide, qui mettra le peuple de ce pays en général au comble de la joie.

K I N G S T O N, (en la Jamaïque) le 20 Juillet.

Le Contre-amiral Sir Samuel Hood, dans le Barfleur de 90 canons, a fait voile Dimanche au matin du Port Royal, avec la première division. Le Contre-amiral Drake dans la Princesse de 70 canons, Mardi, avec la seconde division, et le Vice-amiral dans le Formidable de 90 canons, Mercredi au matin, avec la troisième division.

Tout le monde pense que l'Amiral Pigot a intention de faire route avec la flotte pour le continent de l'Amérique, en recherche de la flotte Française, qui, à ce qu'on dit, fait voile présentement pour Rhode-Island.

N O U V E L L E - Y O R K, le 6 SEPTEMBRE.

Mardi dernier est arrivé ici le très honorable Sir Samuel Hood, dans le vaisseau de sa Majesté le Barfleur, avec les frégates le Jupiter et le Champion, venants des Indes Occidentales. La flotte sous les ordres de son Excellence Hugh Pigot, Ecuier, Amiral du pavillon bleu, a quitté la Jamaïque le 26 de

fleet, amongst which were three Polacres with a considerable quantity of Cash. Three Rebel vessels who had taken shelter under the Moro Castle, were cut out by his Majesty's ship Enterprize.

The following is a List of Ships that came with Lord Hood from the West-Indies.

Ships.	Guns.	Commanders.
Formidable	98	Admiral Pigot
Barfleur	98	Capt. Sir C. Douglas Saumarez
Princessa	70	Rear Admiral Lord Hood
Bedford	74	Capt. Knight
Prince George	98	Rear Admiral Sir F. S. Drake
Namur	98	Capt. Knatchbull
Duke	98	Sir Edmund Affleck
Alfred	74	Capt. Graves
Valiant	74	Williams
Magnificent	74	Fanshaw
Hercules	74	Gardner
Fame	74	Dumaresq
Torbay	74	Goodall
Conqueror	74	Linzee
Alcide	74	Savage
Arrogant	74	Wilson
Marlborough	74	Gidojn
Royal Oak	74	Balsour
Yarmouth	64	Thompson
Belliqueux	64	Cornish
Prince William	64	Penny
Repulse	64	Buckner
St. Albans	64	Parrey
Agamemnon	64	Sutherland
Prothee	64	Merrick
America	64	West
Jupiter	50	Inglis
Endymion	44	Cauldwell
Fortunee	40	Curgenvin
Southampton	36	Thompson
Aimable	32	Pasley
Enterprize	32	
Tartar	28	Fairfax
Sybil	28	Valtian
Germaine	18	

Blatt and Alesto Fireships.

CUSTOM-HOUSE, QUEBEC. INWARDS, NONE.

Rawlinson, Francis Fisher, for Dartmouth.
 Providence, John Palk, ditto.

ADVERTISEMENTS.

Quebec, 23d. September, 1782.

THE General Quarter Sessions of the Peace for the City and District of Quebec will be held at the Court-house in the said City on Tuesday the 8th. day of October next, at eleven o'clock in the forenoon; of which all Peace-officers of the said district and others concerned are required to take notice and give their attendance accordingly.
 JA. SHEPHERD, Sheriff.

Quebec, le 23 Septembre, 1782.

LA Séance de Quartier-générale de la Paix pour la ville et district de Quebec, se tiendra à la Chambre d'Audience, dans la dite ville, Mardi le huitième jour d'Octobre prochain, à onze heures du matin; et tous les officiers de la paix du dit district, et autres y concernés, sont requis d'en prendre connoissance et de s'y trouver en conséquence.
 JA. SHEPHERD, Sheriff.

For Sale by Auction, by SKETCHLEY & FREEMAN, at their public Auction Room in Notre Dame Street, on Thursday next, the 26th. instant;

A Large quantity of Dry Goods and Liquors, consisting of Prize Linens, Calicoes, Long Cloths, Checks, striped Cottons and Linens, Irish Cloths and Sheetings, some Bacon, Soap, Butter, Currants, a large quantity of Nails, and several puncheons fine West India Rum, a few boxes excellent Claret, fine old Port and Madeira Wines.

The Sale to begin punctually at 10 o'clock.
 The Auctioneers particularly request the attendance of the public at the hour fix'd, as the whole must be sold on that day.
 Quebec, September 24, 1782.

A vendre par Vente Publique par SKETCHLEY & FREEMAN, à leur Chambre d'Encan Public, dans la rue Notre Dame, Jeudi prochain le 26 du courant;

UNE grande quantité de Marchandises Seches, et Liqueurs, consistant en Toiles, Indiennes, du Drap, de la Toile à Carreaux, des Cotons et Toiles rayées, du Drap et de la Toile d'Irlande, quelques Jambons, du Savon, du Beurre, des Raisins de Corinthe, une grande quantité de Cloux, et plusieurs tonnes d'excellent Rum des Isles, plusieurs caisses d'excellent Claret, de bons Vins vieux de Port et de Madere.

La vente commencera à onze heures précises.
 Les Encanteurs prient le public de faire attention à l'heure indiquée, comme le tout doit se vendre ce jour.
 Quebec, le 24 Septembre, 1782.

To be sold by Public Sale, at the British Coffee-house, on Thursday the 10th of October next, at eleven o'clock in the forenoon, if not disposed of at Private Sale before that time;

THE Dwelling House and Stores, well situated for trade, belonging to James Tod, and now occupied by him, lately the property of Messrs. Boisseau, of this city.
 N. B. The terms of payment will be made easy to the Purchaser.

Juillet, et après avoir escorté la flotte passé la Havanne, la quitta avec un fort convoi pour la Grande Bretagne, et continua sa route avec 22 vaisseaux de ligne pour ce continent. A son arrivée sur ces côtes sa Seigneurie laissa son Excellence l'Amiral Pigot en croisiere avec le reste de la flotte.—Plusieurs riches prises ont été faites par la flotte, à la hauteur du bout de l'Est de Cuba, au nombre desquelles se sont trouvés trois Pélacres avec une somme considérable d'argent comptant. Trois vaisseaux rebelles qui s'étoient refugiés sous le Fort Moro, ont été enlevés par le vaisseau de sa Majesté l'Entreprize.

[Quant à la liste des vaisseaux venant des Isles Occidentales avec le Lord Hood, voyez la colonne Angloise.]

AVERTISSEMENTS.
 DISTRICT de MONTREAL.

ON avertit par le présent que la prochaine Séance-générale de Quartier de la Paix pour le dit district, se tiendra à la Chambre d'Audience dans la ville de Montréal, Mardi le huitième jour d'Octobre prochain, à onze heures du matin; à quoi les divers Jurats, Conhêtâbles, Bailiffs et autres gens aiant à faire à la dite Séance, sont requis de faire attention, et de s'y trouver au tems sus-indiqué.
 Montreal, le 12 Septembre, 1782. EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

DISTRICT of MONTREAL.

NOTICE is hereby given, that the next General Quarter-sessions of the Peace, for the said District, will be held at the Court-house, in the City of Montreal, on Tuesday the 8th. of October next, at eleven o'clock in the forenoon; of which the several Jurors, Constables, Bailiffs and other persons having business to do at the said Session, are required to take notice, and give their attendance accordingly.
 Montreal, September 12, 1782. EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

IL a été perdue, Samedi dernier, le 21 Septembre, de la maison de Mr. Hanna à celle de Mr. L'Ecuyer, une Bague d'Or avec une pierre brune, entourée de petits diamands. Quiconque a trouvé la dite Bague et la portera chez Mr. L'Ecuyer, recevra QUATRE PIASTRES pour récompense.

LOST on Saturday the 21st. instant, between the house of Mr. Hanna and that of Mr. L'Ecuyer, a Gold Ring with a brown stone incompassed with small diamonds; Any person having found the same and will bring it to Mr. L'Ecuyer, shall receive FOUR DOLLARS reward.

TERENCE M'CORISTINE avertit le public, qu'il a acheté du Sieur François Huberdeau, un emplacement de quatrevingt pieds quarrés, avec une maison de pieces sur pieces dessus construite, située au fauxbourg de Quebec, de Montréal, bornés par devant à la grande rue, d'un côté à Dumais fils, et de l'autre côté à la rue St. Amable, et par derriere, à la Grave: Si quelques personnes y ont quelques prétentions, soit par hypothèque ou autrement, ils sont par ces présentes requises d'en avertir Mr. Meziere, Avocat, ou le dit Terence M'Coristine, avant le premier jour de Decembre prochain, sans quoi il se prévauira de cet avertissement.
 Montréal, le 10 Aoust, 1782.

TERENCE M'CORISTINE give this public notice, that he has purchased of Francis Huberdeau, a lot of ground of eighty feet square, with a house thereon erected, situate in the main street of the Quebec suburbs of Montreal, bounded on one side by Dumais, fils, on the other side by St. Amable street, and behind by la Grave: Any person or persons having claim by mortgage or otherwise on said house and lot are hereby required to give notice thereof to Mr. Meziere, Advocate, or to said Terence M'Coristine, before the first of December next, on failure whereof all future claims will be disregarded and he will avail himself of this Advertisement.
 Montreal, 10th. of August, 1782.

A vendre par SKETCHLEY & FREEMAN, dans le courant de la semaine prochaine, à leur Chambre d'Encan Public, rue Notre Dame;

UNE quantité considérable de MARCHANDISES SECHES, nouvellement débarquées, et une quantité de BOISSONS.
 For Sale by Auction by SKETCHLEY & FREEMAN, sometime next week, at their Public Auction Room, in Notre Dame Street;

A Valuable parcel of DRY GOODS just landed, and a quantity of LIQUORS.

Imported and for sale by ALEX. CAMPBELL, & C^o. Viz.

Particular and London quality	Indigo;
Madeira in Pipes, Hogsheads and Quarter Casks;	Virginia and Maryland leaf Tobacco;
Red Port in ditto, ditto;	Grey and white Salt;
White ditto in ditto, ditto;	Irish Rose Butter;
Claret in Hogsheads;	Cheshire Cheese;
Spanish Wine in Pipes and Hogsheads;	Military and fine shoes;
West India Rum high proof;	Military Shirts;
British Brandy and Whisky;	Plain and Wilton Carpets and Carpetting;
Muscovado Sugar;	Two, and two and a half point Blankets;
Green Coffee;	N. B. Similar articles sold by Wm. Wilson, at Montreal.

Quebec, August 3, 1782.

A Vendre par JASPER HARRICK, aux plus raisonnables termes au magasin de Messrs. Johnston & Purfs, derriere la Brasserie, où l'on pourra le voir tous les jours depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir:

Du Rum des Isles;	Quelques demi barils de Langues;
Du Porter de Londres de la meilleure qualité;	Du Beurre d'Irlande de la meilleure qualité;
Du Bœuf pour les familles, ditto;	Du Saïndoux en barriques et barils;
Du Lard ditto, ditto;	De la Chandele au moule et du Savon;
	Des Toiles, Laines et Bottes;

For sale by JASPER HARRICK, on the lowest terms, at Messrs. Johnston & Purfs's store, back of the Brewery, where he may be seen every day from six o'clock in the morning to six in the evening;

WEST India Rum,	Best Irish Butter,
Best London Porter,	Lard in hogheads and firkins,
Mess Beef of the first quality,	Mould Candles and Soap,
Mess Pork, Ditto.	Linens, Woollens and Boots.
A few half barrels Tongues,	

A Vendre par Encan Public, au Caffé Britannique, Jeudi le 10 d'Octobre prochain, à onze heures du matin; si toutefois l'on n'en dispose de Gré à Gré avant ce tems:

LA Maison, Hangard, &c. bien situés pour le commerce, appartenants à James Tod, et occupés présentement par lui même, possédés ci-devant par Mr. Boisseau, de cette ville.
 N. B. Les termes de paiement seront facilités à l'acquéreur.

WHEREAS by an Advertisment in the Quebec Gazette, dated the 27th. September, 1781, it was notified to all persons who had any claims upon Mr. Hugh Fraser, late of this city, Shop-keeper, to lodge them with the subscriber, and those who were legally indebted to him to order payment; but seeing that Advertisment appears to have been overlooked, it is hereby required that all person or persons who have any demands upon the said Hugh Fraser, contracted prior to his insolvency, to bring them in, properly authenticated, to the underwritten Advocate, and all those who stand indebted to the said Fraser are desired to make speedy payment.

CHA. STEWART, Advocate.

Quebec, 17th. September, 1782.

COMME par un avertissement dans la Gazette de Quebec, datée du 27 de Septembre, 1781, l'on a donné avis à tous ceux qui avoient quelques demandes sur Mr. Hugh Fraser, ci-devant marchand en cette ville, de les présenter au soussigné, et ceux qui lui devoient de bon droit, de s'acquiter; mais voyant qu'apparemment cet avertissement a échappé à leur attention, l'on prie en conséquence tous ceux qui ont quelques demandes sur le dit Hugh Fraser, contractées avant son insolvabilité, de les remettre attestées en bonne forme à l'Avocat soussigné, et que ceux qui lui doivent de payer sans délai.

CHA. STEWART, Avocat.

Quebec, le 17 Septembre, 1782.

For sale by Elizabeth Clark, at her house, adjoining the Barrier Gate,

RUM, Cherry Brandy, Whisky, Wines, Cyder, Vinegar, Butter, Cheese, Soap, Candles, Loaf Sugar, Brown Sugar, Bacon, Fig, Raisins and Currants, Green, Bohea and Souchoong Tea, Quills, Paper, Sealing Wax, Starch, Black Ball, Salt, Thread, Pins and Needles, New Milk, and other articles too tedious to mention.

WHEREAS by an Advertisment inserted in this paper bearing date the 27th. September, 1781, all those who were indebted to as well as all those who pretended any claims upon the Estate of James Durward, late of this city Merchant, were requested to bring in their accounts, properly attested, to the subscriber, which has heretofore been neglected: This therefore is to desire and require any person or persons who have any demands upon the said Durward, to bring them in to the subscriber, at his office, Lower-town, having previously made oath to the verity thereof, and those who are indebted to the said James Durward, are desired to make payment without loss of time.

CHA. STEWART, Advocate.

Quebec, September 10, 1782.

COMME par un avertissement inséré dans la Gazette du 2 de Septembre, 1781, tous ceux qui doivent, aussi bien que ceux qui ont quelques prétentions sur les biens de James Durward, ci-devant marchand en cette ville, ont été requis de présenter leurs comptes attestés en bonne forme au soussigné, ce qui a été négligé depuis: tous ceux qui ont quelques demandes sur les biens du dit Durward, sont une seconde fois priés de les présenter à son bureau à la Bassé-ville, les ayant auparavant affirmé par serment, et ceux qui doivent au dit Jean Durward, sont priés de s'acquiter sans perte de tems.

CHA. STEWART, Avocat.

Quebec, le 10 Septembre, 1782.

TO BE SOLD (with a good Title) by PRIVATE SALE, situated at Sault au Recollet,

A lot of land of fifty eight feet or upwards in front, by one arpent in depth, with a valuable garden, a good stone dwelling-house, a wooden stable and other useful buildings thereon inclosed; and also another lot of land, of half an arpent in front, by one arpent in depth.

Both these lots of land, &c. are bounded in front by the King's high-way, and the latter, on one side, by the street which leads to and from the great Mill established and much resorted to there, and are extremely convenient and well calculated either for a Tavern-keeper, or Merchant.

For further particulars apply to Henry Rowley, living on the premises, at Sault au Recollet aforesaid, or to John Turner, or John Lilly, Merchants at Montreal.

A VENDRE (avec de bons titres) de Gré à Gré, situé au Sault des Recolets.

UN emplacement de cinquante huit pieds ou plus en front, sur une arpent de profondeur, avec une beau jardin, un bonne maison de pierre, une écurie en bois et d'autres bâtimens utiles, clos fur le dit emplacement; et de plus un autre emplacement d'un demi arpent en front sur un arpent de profondeur.

L'un et l'autre de ces emplacements &c. sont bornés sur le devant par le grand chemin, et le dernier d'un côté par la rue au grand moulin, auquel il y a grand passage, de sorte qu'ils sont extrêmement bien situés pour un cabaretier ou un marchand.

Pour plus ample information il faut s'adresser à Henry Rowley, demeurant sur les lieux, au Sault des Recolets, ci-dessus mentionné, ou à Jean Turner ou Jean Lilly, marchands à Montreal.

DISTRICT of MONTREAL. BY virtue of a writ of Execution issued out of the Court of Common Pleas, for the said District,

at the suit of Therese Despins, Directores of the General Hospital of Montreal, against the goods and chattels, lands and tenements of François Dubois, to me directed, I have seized and taken in Execution, as belonging to the said François Dubois, a lot or piece of Ground situate in the suburb of Saint Joseph, containing forty feet in front by the whole depth which there may be to the lot of Latour, Joiner, joining on one side to François Roy and others, and on the other side to Ignace Pilet and François Deslard, in the front to a small street and behind to the said Latour, with a Log-house thereon erected: Now this is to give notice that I shall expose the said premises to sale by public vendue, at my Office, in the City of Montreal, on Monday the thirtieth Day of September next, at three o'clock in the afternoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by

EDWd. Wm. GRAY, Sheriff.

Any person or persons having any prior claim to the said premises, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff before the day of sale.

Montreal, 16th May, 1782.

DISTRICT de MONTREAL. EN vertu d'un ordre d'Exécution sorti de la cour des Plaidiers Communs, pour le dit District, à la poursuite de Therese Despins, directrice de l'Hopital Général de Montréal, contre les biens et effets, terres et possessions de François Dubois, à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution, comme appartenant au dit François Dubois, un emplacement ou portion de terre située dans le fauxbourg St. Joseph, contenant quarante pieds de front sur toute la profondeur qu'il peut y avoir jusqu'à l'emplacement de Latour, joignant d'un côté à François Roy et autres, et de l'autre côté à Ignace Pilet et François Deslard, au front à une petite rue et en profondeur au dit Latour, avec une maison de pieces sur pieces y dessus construite: Or j'avertis par ces présentes que j'exposerai les dits biens en vente publique, à mon bureau, dans la ville de Montréal, lundi le trentième jour de Septembre prochain, à trois heures après midi; auxquelles tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par

EDWd. Wm. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétentions antérieures sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, sont requis d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le jour de la vente.

Montreal, le 16 May, 1782.

THOMAS POWIS, JOUAILLER, ORFÈVRE et GRAVEUR, vend au plus raisonnables termes, un nouvel assortiment de Parfumerie, savoir:

Du Lait de Vierge très approuvé comme un moien innocent pour embelir le teint;	De l'Huile d'Ambre;
Du Rouge fin, liquide;	De l'Ambre rectifié;
De l'Huile de Jasmin;	De la Racine d'Oris;
Huile et Essence de Violette;	Du Sel d'Odeur contre le mal de tête;
De l'Eau de Luce;	Du Sel de Tartre;
Du Bergamotte;	De l'Esprit de Corne de Cerf;
De l'Essence de Limons;	Du Musque;
De l'Eau de Fleur d'Orange;	De l'Huile de Peppermint;
De l'Huile de Rosmarin;	Ditto de Lavende;
De l'Eau de la Reine d'Hongrie;	Essence de Caraway;
	Golard's, Extract Leaf.

THOMAS POWIS, JEWELLER, GOLDSMITH and ENGRAVER, has for sale on the most reasonable terms, a fresh assortment of Perfumery, viz:

FINE Virgins Milk most approved of for an innocent and safe wash for the face to clear the complexion;	Oil of Amber;
Fine Rouge Liquide;	Rectified Amber;
Oil of Jessamine;	Orris Root;
Oil and Essence of Violet;	Smelling Salts;
Eau de Luce;	Salt of Tartar;
Bergamot;	Hartshorn;
Essence of Lemons;	Fine Musk;
Orange Flower Water;	Oil of Peppermint;
Oil of Rosmary;	Oil of Lavender;
Hungary Water;	Essence of Caraway;
	Golard's, Extract Leaf.

A VENDRE de Gré à Gré,

LE fief et seigneurie nommé vulgairement St. Jean Deschaillons, situé au Sud du bord du fleuve St. Laurent, de deux lieues de front, moins seize arpens huit perches, sur six lieues de profondeur, le tout bien boisé, partie concédée, joignant au Nord-Est le fief Lotbiniere, et au Sud-ouest les représentans héritiers de M. de Lery, joignant St. Pierre les Béquets.

Ceux qui desireront faire l'acquisition du dit fief, pourront s'adresser à Mr. de St. Ours, Père, Ecuyer, en sa maison à Montreal, rue St. Paul, ou au Notaire soussigné, dont les titres et pieces de propriété, et un plan figuratif par Mr. Collins, seront remis à l'instant à l'acquéreur.

F. LE GUAY.

To be SOLD by PRIVATE SALE,

THE fief commonly called St. Jean Deschaillons, situate on the south side of the river St. Lawrence, containing about two leagues in front by six leagues in depth, well furnished with wood, partly granted, joining on the north-east the fief Lotbiniere and on the South-west to the representatives of the heirs of M. De Lery, adjoining to St. Pierre les Béquets.

Those desirous to purchase said fief are desired to apply to Mr. St. Ours, Esq; the father, at his house in St. Paul's street, Montreal, or to the underwritten Notary: The title deeds and other papers with a figuratif plan drawn by Mr. Collins, to be given to the purchaser immediately.

F. LE GUAY.

Montreal, August 20, 1782.

JACQUES CROSS & Co. ont importé de Bristol, ce printems, une quantité des articles sous-mentionnés, qu'ils vendront à des termes très raisonnables, pour argent comptant ou des traites.

UNE grande quantité d'Eau-de-vie d'Angleterre, d'une qualité supérieure;	Du Beurre de Cork en Barrils;
De la Melasse;	Du Sain-doux en ditto;
Du gros Sel d'Angleterre;	Du Savon de Castille en caiffes;
Du Sel gris de France;	Des Jambons en Tierçons;
Du Fromage double de Gloucester, de la meilleure qualité;	Du bon Cidre de Hereford; en Pipes et Bouteilles;
	Du Porter et Bière;
	Quelques boîtes avec des Chapeaux de Laines;

On prie de s'adresser à T. Cole au comptoir de Messrs. G. ALLSOPP & Co. à la Bassé Ville, qui, se proposant de quitter la province l'automne prochain, disposeront des articles sus-mentionnés à de très bonnes compositions vis-à-vis de ceux qui en prendront une certaine quantité.

JAS. CROSS & Co. have imported from Bristol, this Spring, a quantity of the undermentioned articles, which they will sell on very reasonable terms for Cash or Bills:

A large quantity of pale British Brandy of remarkable fine quality;	Hogs Lard in Ditto;
Molasses;	Castile Soap in Boxes;
English large grain Salt;	Hams in Tierces;
French grey Ditto;	Fine Herefordshire Cyder, in Pipes and bottles;
Best double Gloucester Cheese;	Porter and Beer in pipes and Hogheads.
Cork Rose Butter, in Firkins;	A few Boxes of Hats and Bales of Woollens;

Please apply to T. Cole, (at Messrs. G. Allsopp & Co. Counting-house, Lower-town) who intending to quit this province in the fall will dispose of the above on very low terms to any person taking a quantity.

MAISON à vendre de Gré à Gré,

MRE. SAUPIN, Notaire résidant au bourg l'Assomption, donne avis au public, qu'il se propose de vendre la maison où il faisoit dernièrement sa demeure, située sur la riviere l'Achigan, près les moulins de Messrs. les seigneurs de St. Sulpice, la dite maison bâtie depuis sept ans, distribuée en huit appartemens y compris un magasin, et pour les dépendances une boulangerie, un hangar pour y mettre le bois de corde, une belle écurie, une basse cour, un autre terrain pour y planter soit Patates ou bled d'Inde, indépendamment du dit terrain, un jardin de quatre vingt pieds carrés, dans lequel il y a un puit, plus un hangar de cinquante-un pieds de long sur trente-un pieds de large, bâti pour y fabriquer des farines, étant garni d'un très beau et bon blueau, ainsi que de toutes les autres choses nécessaires à l'usage de la fabrique, le tout très bien clos, et en très bon état et exempt de toute réparation quelconque, si quelqu'un résidant à Québec avoit envie de faire cette acquisition il pourroit s'adresser à Mr. Lymburner, Négociant en la dite ville, qui pourroit donner de vive voix une plus ample idée de la chose, également qu'à Montreal à Mrs. Papineaux, Notaire, et au bourg l'Assomption à Mrs. Saupin, Notaire et propriétaire du dit bien de fond à vendre.

TO BE SOLD BY PRIVATE SALE.

MR. Jean Saupin, Notary Public at l'Assomption,

advertizes the public, that he proposes for sale his late dwelling house situated on the river l'Achigan near the Seminary mills, built seven years ago, and distributed into eight appartments including a shop, and having for office houses, a bake-house, a hangar for storing firewood, a salt cellar, a shade for a carriage, a good stable, a yard, a piece of ground fit for Potatoes or Indian Corn, also a garden of 80 feet square, with a well in it, a hangar fifty-one feet long by thirty-one feet broad for dressing flour, provided with an excellent bolting cloth and every other article necessary for that purpose; the whole well inclosed and in the best order and in want of no sort of repairation whatever:—Any person residing in Quebec who would wish to make proposals on this head may apply to Mr. Lymburner, Merchant there, who can give a more particular account of the premises than an Advertisment will permit, at Montreal, to Mr. Papineaux Notary Public, and at l'Assomption, to Mr. Saupin, Notary Public, proprietor of said Subject.

DISTRICT of }
QUEBEC. } Quebec, 2d. September, 1782.

At a Meeting of His Majesty's Commissioners of the Peace for the said district, It is ordered that the Shilling Loaf of white Bread do weigh four Pounds ten Ounces, and the Shilling Loaf of Brown bread six pounds two Ounces; and that the Bakers mark their Bread with the initial letters of their Names.

The prices of the under-mentioned articles were found to be as follow:
Fine Flour 2s.—Coarse Ditto 20s.—The prices of Wheat, Oats, &c. cannot be ascertained there being none at Market.

By the Court, For DAVID LYND, C. P.
DAVID ROSS.

DISTRICT de }
QUEBEC. } Québec, le 2 Septembre, 1782.

Une assemblée des Commissaires de Paix pour le dit district, il a été ordonné que le pain blanc d'un shelling doit peser quatre livres dix onces, et que le pain bis d'un shelling doit peser six livres deux onces, et que les boulangers marquent leur pain des lettres initiales de leurs noms.

L'on a trouvé que les articles ci-dessous, se vendent comme il suit,
La fine Fleur à 2s.—La grosse Farine à 20s.—Les prix du Bled, de l'Avoine, &c. ne sauroient être assurés, parce qu'il n'y en a pas eu au marché.

Par ordre de la Cour, Pour D. LYND, C. P.
DAVID ROSS.

A vendre à l'IMPRIMERIE,
UN MICROSCOPE SOLAIRE.

To be SOLD by PRIVATE SALE,

At the Court of Prerogatives held at the Jesuits College in this city; was put up for the first time on the 23d instant, will be put up for the second time on the 27th of September next, and the adjudication will be the 4th of October next;

A lot of land of 40 feet in Barrack street, in the Upper-town, Quebec, and extending in depth from said Barrack street to Angel street, together with a stone house one story high, with good apartments on the ground floor, extending the whole front of said lot, by 35 feet in depth, at present occupied by Francis Lemaitre, Esq; and Mr. and Mrs. Monjeon.

Those desirous to purchase may apply to the undersigned Advocate, Rue des Pauvres, who will give them all requisite information, and let them know the conditions of sale.
Quebec, 26 August, 1782. L. DESCHENAUX.

A VENDRE par LICITATION.

En la Cour des Prerogatives tenant en cette ville, au College des R. R. P. P. Jesuites; la premiere crie a été faite le 23 du present mois, la seconde se fera le 27 du mois de Septembre prochain, et la troisieme et adjudication le 4 du mois d'Octobre prochain.

UN emplacement de 40 pieds de front sur la rue des Casernes en cette haute-ville de Quebec, et de profondeur ce qui se trouve depuis le niveau de la dite rue des Casernes jusques à la rue des Anges, ensemble une maison dessus construite sur tout le front du dit emplacement, sur 35 pieds de profondeur, batie en pierres, à un étage, avec de bons appartements au rez-de-chaussée, occupée actuellement par Mr. Lemaitre, Ecuier, et M. et Mad. Monjeon.

Les amateurs pourront s'adresser à l'Avocat soussigné, rue des Pauvres, qui donnera les éclaircissements nécessaires et communiquera les conditions de vente.
Quebec, 26 Aoust, 1782. L. DESCHENAUX.

To be SOLD by PRIVATE SALE,

In the Court of Prerogatives held in the Jesuits College, Quebec; will be put up for the 1st, 2d. and 3d. times at the parish church door at St. François, St. Joseph and St. Mary in Nouvelle Beauce, on Sunday the 8th, 15th. and 22d. September, and the last putting up and adjudication will be made at Quebec, in the aforesaid court, on Friday the 27th of September, next, at 10 o'clock precisely, to wit:

THE extent of about 37 acres and 8 perches of land in front by two leagues in depth, being the paternal, maternal and fraternal inheritance fallen to Miss Françoise Ignance Aubin Delisle, wife to Mr. Peter Boyssou, to be taken in whatsoever part the lot may fall in the Signory d'Aubin Delisle, consisting in the whole of two leagues in front by two leagues in depth, situate on the North-east side of the river Chaudiere, in Nouvelle Beauce, with the proportionate rights without reserve.

Those who pretend claim on those parts of said Signory, are requested to give notice thereof to the Clerk of the court before the adjudication, and for more ample information apply to Mr. Gatién, Trustee appointed by the court, in the absence of said Mr. and Mrs. Boyssou, or to the undersigned Advocate.
A. PANET.
Quebec, August 31, 1782.

A VENDRE par LICITATION,

En la Cour des Prerogatives à Québec, tenant au College des Révérends Peres Jesuites; les 1re, 2me. et 3me. cries se feront à la porte des églises paroissiales de St. François, St. Joseph, et Ste. Marie, en la Nouvelle Beauce, les Dimanches 8, 15 et 22 Septembre, et la dernière crie ou l'adjudication se fera à Québec, en la dite Cour, tenant Vendredi le 27 Septembre prochain, 10 heures du matin, savoir:

LEtendue de trente-sept arpens et huit perches de terre de front ou environ sur deux lieues de profondeur, composant les parts paternelle, maternelle, et fraternelle, échues à Dlle. Françoise Ignace Aubin Delisle, épouse du Sieur Pierre Boyssou, à prendre où le sort fixera en partage dans la seigneurie d'Aubin Delisle, contenant en totalité deux lieues de front sur deux lieues de profondeur, située au côté Nord-est de la riviere de la Chaudiere, en la Nouvelle Beauce, avec les droits de la dite Seigneurie au prorata, sans en rien réserver.

Ceux qui prétendent quelques droits sur les dites parts de Seigneurie, sont requis d'en faire leur déclaration au Greffe avant l'adjudication, et pour plus ample information s'adresser au Sieur Gatién, Curateur élu en justice à l'absence des dits Sieur et Dame Boyssou, ou à l'Avocat soussigné.
A. PANET.

A general assortment of Ironmongery, Cutlery, Jewellery and Plated Wares, imported from the manufactories of Birmingham and Sheffield, sold wholesale and on very low terms to any person taking a quantity, by Charles Startin, at his Store, in St. Peter's Street, Lower Town, Quebec.
Also a few Bales Cloths and Woollens, Striped Duffets, Blankets, Rugs, Pennistones, &c. &c.

UN assortiment général de Clincaillerie, Coutellerie, Jouaillerie et effets argentés en feuille, importés des manufactures de Birmingham et Sheffield, se vend en gros à de très raisonnables termes lorsqu'on en prendra une certaine quantité au magasin de Charles Startin, rue St. Pierre, à la Basse-ville, à Québec.
De plus, quelques ballots de Draps et Laines, des Couvertes, Rayes, &c. &c.

DISTRICT de }
MONTREAL. } Montreal, Lundi le 2 Septembre, 1782.

Une assemblée des Commissaires de Paix de sa Majesté, tenue aujourd'hui, concernant le prix des grains et autres articles, ils n'ont trouvé aucune différence à ceux qui ont été publiés le mois passé.
Par ordre, J. BURKE, C. P.

DISTRICT de }
MONTREAL. } Montreal, Lundi le 2 Septembre, 1782.

Une assemblée des dits Commissaires concernant le poids et prix du pain, il est ordonné qu'ils resteront comme ils ont été dernièrement publiés pour un mois de tems de la date du présent.
Par ordre, J. BURKE, C. P.

DISTRICT of }
MONTREAL. } Montreal, Monday the 2d September, 1782.

At a Meeting of his Majesty's Commissioners of the Peace this Day Respecting the Price of Grain and other Articles they find no Difference in the Price, as published last Month.
By order, J. BURKE, Cs. Ps.

DISTRICT of }
MONTREAL. } Montreal, Monday 2d. September, 1782.

At a Meeting of the said Commissioners respecting the affize of Bread, It is ordered, that the Price and affize of Bread, as last published do Remain the same for one Month from this Date.
By order, J. BURKE, C. P.

En vente VOLONTAIRE ou par LICITATION;

En la Cour des Prerogatives à Québec, tenant au College des Révérends Peres Jesuites; la 1re. crie faite Vendredi le 16 Aoust dernier, la seconde le 23 du même mois, et l'adjudication se fera Vendredi le 27 Septembre, present mois, 10 heures du matin.

LES maisons et terres appartenantes à Monsieur

Zacharie Macaulay, ci-après designées:
I. Un emplacement et maison dessus construite en pierre, à deux étages, situés en la basse-ville de Québec, à la Canotterie, au bout de la rue du Sault au Matelot; le dit emplacement de 80 pieds ou environ de front, sur la grève du fleuve St. Laurent, à aller en profondeur jusqu'au Cap, contenant en totalité 114 toises en superficie, y compris le passage, le quai et les autres dépendances; joignant d'un côté aux representans de Mr. Petrimoulx, et d'autre côté à ceux du Sieur Dolbec; chargés de dix sols tournois de cens et rentes envers le deminaire, avec faculté à l'acquéreur de conserver sur le prix, cinq cent livres d'Halifax, dont il payera la rente à cinq par cent, jusqu'au rachat qu'il fera à sa volonté.

II. Un grand terrain de 120 pieds de front au niveau de la rue St. Henry, haute ville de Québec, sur 80 pieds ou environ et plus s'il se trouve de profondeur depuis la dite rue St. Henry jusqu'à celle Daiguillon, joignant du côté sud à la rue ou chemin des fortifications, et du côté nord à la profondeur du terrain ci-après designé et à vendre, consistant en 40 pieds de front sur la rue des Anges, sur 80 pieds ou environ de profondeur, aboutissant au terrain sus-designé et à vendre, joignant ce dernier emplacement, d'un côté à la Veuve Parent, et d'autre côté à la rue St. Henry, ensemble à vendre la maison construite sur l'emplacement rue des Anges: Le tout chargé du cens dû à sa Majesté, de 95 livres, de vingt sols, de rente envers l'Hotel Dieu, et de 100, livres, même cours, de rente au Sieur Denechaud, représentant Pierre Robitaille.

III. Et enfin une terie de six arpens et environ trois perches de front au bord du fleuve St. Laurent, au Cap Rouge, paroisse Ste. Foi, près Québec, sur vingt-cinq à trente arpens de profondeur, aboutissant aux terres de Nicholas Villers, Charles Guillaume Chesneau, et Carrier, père, joignant au Nord-est à Pierre Deshoues dit Villers, et au Sud-ouest à Pierre Paradis, ensemble la maison, la grange, le moulin à scie et les autres bâtimens construits sur la dite terre. Plus un arpent et demi de terre de front au bord du fleuve St. Laurent, au Cap Rouge, sur vingt arpens ou environ de profondeur, aboutissant à la terre du Sieur Antoine Samson, joignant du côté Sud-ouest à la terre de l'Honorable Thomas Dunn, Ecuier, représentant l'Honorable Cramahé, Ecuier, et du côté Nord-est à celle de Pierre Paradis.
Pour plus amples informations voir les affiches en cette ville et s'adresser à Monsieur Hector Macaulay, Négociant à Québec, rue St. Louis, fondé de la procuracion du dit Sieur Zacharie Macaulay, propriétaire, ou à l'Avocat soussigné.
Quebec, le 2 Septembre, 1782. A. PANET.

To be SOLD by PUBLIC or PRIVATE SALE,

In the Court of Prerogatives, held in the Jesuits College, Quebec; was put up for the first time on Friday the 16th August last, the second time the 23d. of same month, and the adjudication will be made on Friday the 27th September instant, at 10 o'clock in the forenoon;

THE Houses and Lands belonging to Mr. Zachary

Macaulay, hereafter described:

I. A lot and stone house thereon erected, two stories high, situated at La Canotterie, the end of Sault-au-matelot street, Lower-town of Quebec, said lot consisting of 80 feet or thereabouts in front, from the beach of the river St. Lawrence going in depth to the Cape, making in the whole 114 toises in superficie, comprehending the passage, wharf and other dependencies; joining on one side to the representatives of Mr. Petrimoulx, and on the other to those of Mr. Dolbec, subject to the payment of ten Sols Tournois, for Cens et Rentes to the Seminary, with power to the purchaser of keeping five hundred pounds Halifax, of the purchase money, for which he will pay five per cent. until the redemption thereof, which will be at his disposal.

II. A large lot of land 120 feet in front, upon a level with St. Henry's street, in the Upper-town of Quebec, by 80 feet more or less in depth, from said St. Henry's street to that of Daiguillon, joining on the South side to the road leading to the fortifications, and on the North to the land hereafter described and to be disposed of, containing 40 feet in front in Angel street, by 80 feet or thereabouts in depth, ending at the lot of land above mentioned and to be sold; joining to this last lot, on one side to the Widow Parent, and on the other side to St. Henry street; also to be sold the house built on the lot in Angel street; the whole charged with rent due to his Majesty, with 95 livres, each livre of 20 Sols, towards the Hotel Dieu, and of 100 livres same currency, of rent to Mr. Denechaud, representative of Pierre Robitaille.

III. And lastly, a lot of land of six acres and about 3 perches in front, at Cap Rouge, on the banks of the river St. Lawrence, parish of St. Foi, near Québec, by 25 to 30 acres in depth, ending at the lands of Nicholas Villers, Charles Guillaume Chesneau, and Carrier the father, joining on the North-east to Pierre Deshoues alias Villers, and on the South-west to Pierre Paradis, together with the house, barn, saw-mill, and other buildings thereon erected. Moreover an acre and half of land in front, at Cap Rouge, on the banks of the river St. Lawrence, by 20 acres or thereabouts in depth, extending to the land of Mr. Antoine Samson, joining on the South-west side to the land of the Honourable Thomas Dunn, Esq; representative of the Honourable H. T. Cramahé, Esq; and on the North-east to that of Pierre Paradis.

For more ample information refer to the hand bills pasted up in town, and apply to Mr. Hector Macaulay, Merchant, St. Lewis street, Quebec, who has powers of Attorney from said Mr. Zachary Macaulay, the proprietor, or to the undersigned Advocate.
A. PANET.

Quebec, 2 September, 1782.